

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'un avis de motion du Règlement n°346 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Berthier-sur-Mer a été donné le 7 mars 2022 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et que ce règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2022 à 19h, au centre de loisirs.

Ce « Code » énoncera les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique sont : l'intégrité, l'honneur, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, la loyauté envers la Municipalité et la recherche de l'équité.

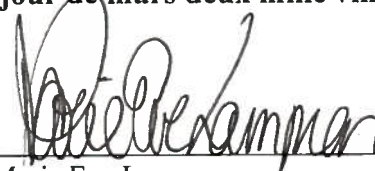
L'employé devra exercer ses fonctions et organiser ses activités professionnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public envers la Municipalité.

De plus, l'employé aura, entre autres, les obligations particulières suivantes : éviter les conflits d'intérêts, ne pas solliciter et accepter d'avantages quelconques de la part de citoyens ou fournisseurs, de respecter les personnes, être sobre en service, ainsi qu'être loyal et discret.

Un manquement au présent Code peut entraîner l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité de ce manquement.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 25^e jour de mars deux mille vingt-deux.

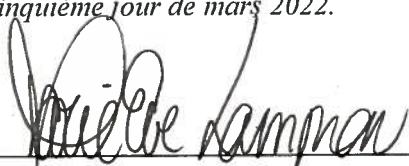


Marie Eve Lampron
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Eve Lampron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que j'ai publié le présent avis public, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 25 mars 2022 à l'endroit désigné par le Conseil entre quinze heures et seize heures, le vingt-cinquième jour de mars 2022. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat vingt-cinquième jour de mars 2022.



Marie Eve Lampron
Directrice générale et greffière-trésorière